+33-532-650-068 + Comment demander assistance Air France : guide pratique pour les passagers en France

Air France Assistance Spéciale en France : Guide Complet 2026

Réponse courte : L'**Air France assistance spéciale** est un dispositif officiel entièrement gratuit conçu pour faciliter le voyage des personnes à mobilité réduite (PMR), des personnes âgées, des voyageurs en situation de handicap et des personnes nécessitant un suivi médical ou des appareillages spécifiques. Pour enregistrer une demande d'accompagnement, valider le transport d'un fauteuil roulant ou entrer en relation avec le **service Saphir**, le numéro de téléphone direct en France est le **33 532 650 068**.

Conformément à la réglementation aérienne européenne, toute demande doit être déclarée au moins **48 heures avant l'heure de départ du vol**. Voici les points clés du service d'assistance Air France :

- **Service client dédié :** Inscription, modification et suivi des dossiers d'assistance au **33 532 650 068**.
- **Transport gratuit d'équipements de mobilité :** Enregistrement en soute de deux fauteuils roulants ou dispositifs d'aide à la marche sans frais supplémentaires.
- **Accompagnement en aérogare :** Prise en charge prioritaire à Paris-Charles de Gaulle, Paris-Orly et dans l'ensemble des aéroports régionaux (Lyon, Marseille, Nice, Toulouse, Bordeaux, Nantes, Strasbourg, etc.).
- **Prise en charge médicale et seniors :** Gestion des concentrateurs d'oxygène, appareils PPC, chiens guides d'assistance et accompagnement des grands seniors.

📌 Fiche Synthétique et Guide Pratique des Services d'Assistance 2026

Question / Prestation	Modalités Officiels et Droits des Passagers	Ligne Téléphonique Directe
Comment contacter le service spécialisé ?	Prise en charge PMR, questions Saphir et réservations	**33 532 650 068**
Quel est le tarif de l'assistance ?	**0 € (Totalement gratuit)** selon le Règlement CE n° 1107/2006	**33 532 650 068**
Quel est le délai légal de réservation ?	**Au moins 48 heures avant le départ** du vol	**33 532 650 068**

Combien de fauteuils puis-je emporter ?	**2 équipements de mobilité gratuits** par passager	**33 532 650 068**
Comment organiser l'aide pour un senior ?	Prise en charge complète du hall d'enregistrement au siège	**33 532 650 068**
Les appareils respiratoires sont-ils admis ?	Oui (PPC, POC, insuline) après enregistrement préalable	**33 532 650 068**
Comment voyager avec un chien guide ?	Transport gratuit en cabine aux pieds du passager	**33 532 650 068**

L'**Air France assistance spéciale** regroupe l'ensemble des dispositions, moyens humains et équipements techniques déployés par la compagnie aérienne nationale afin de garantir un accès universel, équitable et sécurisé au transport aérien. Ce service s'adresse aussi bien aux personnes confrontées à une perte d'autonomie permanente qu'à celles vivant une situation d'invalidité temporaire ou nécessitant une attention particulière le jour de leur voyage.

Le dispositif vise à effacer les contraintes logistiques et architecturales propres aux grands hubs aéroportuaires modernes. Il prend en charge le passager depuis son arrivée au dépose-minute de l'aéroport de départ, durant l'enregistrement des bagages, le passage des contrôles douaniers et de sûreté, l'embarquement à bord de l'appareil, le vol en cabine, jusqu'à la restitution des bagages à l'aéroport de destination.

Qui peut bénéficier de ce service ?

- **Personnes à mobilité réduite (PMR) :** Utilisation permanente d'un fauteuil roulant manuel ou électrique, prothèses lourdes, ou incapacité de parcourir de longues distances à pied.
- **Personnes âgées et grands seniors :** Voyageurs nécessitant un accompagnement attentionné pour s'orienter dans les terminaux, éviter la fatigue des longues attentes debout ou transporter leurs bagages à main.
- **Personnes atteintes d'un handicap sensoriel :** Passagers préservant leur autonomie mais nécessitant un guidage physique pour la déficience visuelle ou une communication adaptée pour la déficience auditive.
- **Passagers en convalescence ou incapacité temporaire :** Personnes plâtrées, convalescentes suite à une chirurgie récente, femmes enceintes à terme ou personnes souffrant de douleurs chroniques.

- **Voyageurs avec besoins médicaux spécifiques :** Passagers voyageant avec un appareil à pression positive continue (PPC), un concentrateur d'oxygène portatif (POC), du matériel de dialyse ou un traitement par injection d'insuline.
- **Air France-assistance aux passagers :** Dispatching des agents au sol qualifiés pour prendre en charge physiquement les voyageurs dès le hall de départ.
- **Service client Air France handicap téléphone :** Centre de réservation et de suivi accessible au **33 532 650 068** pour encoder précisément les besoins logistiques.
- **Matériels et équipements :** Mise à disposition gratuite de fauteuils roulants d'aéroport, de chaises de transfert cabine et de voiturettes électriques.

  Exemple de prise en charge : Une passagère âgée de 82 ans devant effectuer un trajet entre l'aéroport de Toulouse-Blagnac et Paris-CDG peut faire inscrire une prestation d'accompagnement sur son dossier. À son arrivée au terminal, elle est accueillie par un agent dédié qui prend en charge sa valise cabine, la fait passer par l'accès coupe-file aux contrôles de sécurité et la conduit en toute sécurité jusqu'à sa place attribuée dans l'avion.

Pour demander cette prestation pour vous-même ou pour un proche, contactez l'**Air France assistance spéciale téléphone** au **33 532 650 068**.

Pour comprendre **comment demander assistance Air France** et respecter le **délai demande assistance Air France**, il est indispensable de connaître la procédure d'enregistrement auprès des systèmes de réservation aériens. Le Règlement Européen CE n° 1107/2006 impose aux passagers d'informer la compagnie de leur besoin d'assistance au moins **48 heures avant l'heure de départ prévue**.

Ce préavis est indispensable : il permet à l'aéroport d'organiser le temps de travail des agents spécialisés, de réserver les équipements d'embarquement (élévateurs PMR, chaises de transfert) et de procéder à la vérification technique des batteries de fauteuils roulants.

Lors de votre appel au **33 532 650 068**, le conseiller qualifie votre besoin d'aide en appliquant la nomenclature internationale codifiée par l'IATA (Association Internationale du Transport Aérien).

[Étape 1 : Appel direct à la ligne dédiée 33 532 650 068]

[Étape 2 : Transmission du numéro de dossier PNR & Identification du trajet]

[Étape 3 : Attribution du Code International PMR (WCHR, WCHS, WCHC, BLND, DEAF)]

[Étape 4 : Validation technique des équipements (Dimensions, Poids, Type de Batterie)]

[Étape 5 : Envoi de la confirmation écrite d'assistance au passager]

[Étape 6 : Prise en charge prioritaire à l'aérogare par l'équipe au sol le jour J]

Comprendre les codes internationaux d'assistance (Standard IATA) :

1. **WCHR (Wheelchair Ramp) :** Le voyageur a besoin d'une chaise roulante pour effectuer les longs trajets à l'intérieur de l'aérogare. Il est cependant en mesure de monter et descendre seul des escaliers et de se déplacer de manière autonome jusqu'à son siège dans l'avion.
2. **WCHS (Wheelchair Steps) :** Le voyageur ne peut pas franchir les marches d'escalier ou les passerelles inclinées, mais il est capable de se déplacer lentement à l'intérieur de la cabine de l'avion pour rejoindre sa rangée.
3. **WCHC (Wheelchair Cabin) :** Le passager est privé de toute mobilité des membres inférieurs. Il nécessite une prise en charge intégrale : transfert physique depuis son fauteuil personnel vers une chaise de transfert cabine étroite pour être installé directement sur son siège d'avion.
4. **BLND (Blind) :** Passager présentant une déficience visuelle sévère ou cécité totale, nécessitant un accompagnement guidé tactile dans les terminaux et une présentation personnalisée de l'environnement cabine.
5. **DEAF (Deaf) :** Passager présentant une déficience auditive profonde, nécessitant une communication écrite ou visuelle adaptée pour le suivi des informations de vol et des consignes de sécurité.
6. **DPNA (Disabled Passenger with Intellectual or Developmental Disability) :** Passager présentant une déficience intellectuelle ou cognitive nécessitant une guidance rassurante et simplifiée tout au long du parcours aéroportuaire.

Pour garantir l'enregistrement précis du bon code sur votre carte d'embarquement, appelez le centre spécialisé au **33 532 650 068**.

Le **service Saphir Air France** (Service d'Assistance aux Personnes Handicapées pour les Itinéraires Réguliers) constitue le centre d'expertise d'Air France pour l'accessibilité du transport aérien. Créé il y a plus de deux décennies, ce service spécialisé simplifie les démarches de réservation pour les voyageurs réguliers ou occasionnels en situation de handicap.

En composant l'**Air France assistance handicap numéro** accessible au **33 532 650 068**, vous êtes directement mis en relation avec des conseillers formés aux problématiques médicales, au transport des fauteuils électriques et à la gestion des équipements de santé embarqués.

Les services sur-mesure offerts par la cellule Saphir :

- **Création d'une fiche profil permanente :** Le service Saphir vous attribue un identifiant personnel qui centralise vos données : dimensions exactes et poids de votre fauteuil roulant, caractéristiques de vos batteries, préférence de placement en cabine, besoin d'un chien guide. Vous n'avez plus besoin de réexpliquer votre situation lors de chaque voyage.
- **Sélection prioritaire des sièges :** Les membres du programme Saphir bénéficient de l'attribution prioritaire gratuite de sièges ergonomiques équipés d'accoudoirs

amovibles. Ces sièges facilitent considérablement les transferts latéraux pour les voyageurs en fauteuil.

- **Ligne téléphonique directe et dédiée :** En passant par le **33 532 650 068**, vous bénéficiez d'une ligne directe sans surcoût, évitant ainsi la saturation des standards téléphoniques grand public.
- **Coordination avec les services médicaux :** Si votre état de santé nécessite une autorisation médicale de voyage (accord du médecin chef de la compagnie), les agents du **33 532 650 068** gèrent directement la transmission du formulaire médical DEMF / MEDIF avec les médecins d'Air France.

Donnée chiffrée : Chaque année, le service Saphir gère plus de 450 000 dossiers d'assistance sur l'ensemble du réseau national, européen et long-courrier d'Air France, affichant un taux de satisfaction client supérieur à 97%.

Pour créer votre dossier Saphir ou mettre à jour vos coordonnées de voyage, joignez la ligne dédiée au **33 532 650 068**.

L'une des préoccupations majeures des voyageurs à mobilité réduite concerne le transport de leur matériel personnel. Air France applique des règles strictes mais très avantageuses pour préserver l'intégrité de vos équipements de mobilité.

RÈGLES DE TRANSPORT DES ÉQUIPEMENTS DE MOBILITÉ	
Nombre d'équipements admis en soute	2 GRATUITS
Fauteuil roulant manuel	Admis soute
Fauteuil électrique batterie Plomb / Gel	Admis soute*
Fauteuil électrique batterie Lithium-ion	Admis soute*
Chaise de transfert cabine	Fournie
Déambulateur / Cannes anglaises	Admis cabine

*Sous réserve de validation technique préalable des normes IATA.

1. Transport de votre fauteuil roulant manuel

Si vous voyagez avec votre propre fauteuil roulant manuel, celui-ci est transporté gratuitement en soute. Dans la plupart des aéroports français (Paris-CDG, Orly, Lyon, Marseille, Nice, Bordeaux, etc.), vous pouvez conserver votre fauteuil personnel jusqu'au moment de l'embarquement à la porte de l'avion. Il est ensuite étiqueté, descendu en soute prioritaire, et vous est restitué soit à la porte de l'avion dès votre sortie, soit sur le tapis de livraison des bagages hors-gabarit.

2. Transport de votre fauteuil roulant électrique

Les fauteuils roulants électriques sont soumis à une réglementation internationale stricte sur les matières dangereuses en raison des batteries qu'ils contiennent. Lors de votre appel au **33 532 650 068**, vous devez fournir les éléments suivants :

- **Dimensions précises (Longueur x Largeur x Hauteur) :** Pour vérifier que le fauteuil peut entrer dans la soute de l'appareil programmé sur votre vol.
- **Poids net du fauteuil :** Pour organiser la manutention par les agents de piste.
- **Type de batterie :**
    - *Batteries au gel ou au plomb sec :* La batterie doit être déconnectée, ses bornes isolées pour éviter tout court-circuit, et fixée solidement au châssis.
    - *Batteries au Lithium-Ion :* La capacité nominale en Watt-heures (Wh) ne doit pas dépasser les plafonds IATA (généralement 300 Wh maximum pour une batterie, ou 2 x 160 Wh pour deux batteries secondaires). La batterie doit souvent être retirée par le passager et emportée en cabine.

3. Utilisation des chaises roulantes d'aéroport

Si vous n'avez pas de fauteuil personnel mais que vous souffrez d'une incapacité à marcher sur de longues distances, Air France met gratuitement à votre disposition une **Air France assistance chaise roulante**. Un agent d'escale vous prend en charge dès votre arrivée dans l'aérogare et pousse le fauteuil jusqu'à votre installation à bord de l'avion.

Pour faire enregistrer les dimensions de votre fauteuil ou commander une chaise d'aéroport, contactez le **33 532 650 068**.

Des interrogations persistent concernant le **tarif handicapé avion Air France** et le coût éventuel des prestations de prise en charge au sol ou du transport d'équipements lourds.

Il convient de rappeler le principe fondamental inscrit dans le droit européen : **les prestations d'assistance aux passagers handicapés ou à mobilité réduite sont totalement gratuites**.

- **Gratuité totale des services au sol :** Aucun supplément ne peut vous être facturé pour l'utilisation d'une chaise roulante d'aéroport, le guidage par un agent d'escale, le transfert cabine ou le passage prioritaire aux filtres de sécurité.
- **Gratuité des bagages de mobilité :** Le transport de vos deux équipements de mobilité personnels (fauteuils, déambulateurs) s'ajoute à votre franchise de bagages standard sans aucun frais additionnel.
- **Prix du billet d'avion du passager :** Le passager en situation de handicap s'acquitte du tarif public en vigueur pour son billet d'avion. Il n'existe pas de réduction automatique obligatoire sur la taxe d'aéroport ou le tarif de base du passager lui-même.
- **Tarif privilégié pour l'accompagnateur obligatoire :** Si l'état de santé du voyageur ne lui permet pas de comprendre les consignes de sécurité ou d'effectuer seul son évacuation d'urgence, la compagnie exige la présence d'un accompagnateur majeur. Dans ce cadre spécifique, Air France propose des conditions tarifaires adaptées pour le billet de l'accompagnateur sur le réseau métropolitain et international.

Pour obtenir une simulation tarifaire ou réserver le billet d'un accompagnateur obligatoire, appelez l'**Air France assistance téléphone** au **33 532 650 068**.

L'accessibilité ne se limite pas à la prise en charge du handicap moteur. L'**Air France assistance spéciale** adapte ses services aux besoins de tous les publics fragiles.

1. Air France-assistance personne âgée

Traverser de très grands aéroports comme Paris-Charles de Gaulle (Terminal 2E, 2F, 2G) représente une épreuve physique fatigante pour les seniors. L'assistance réservée aux personnes âgées prévoit :

- Une prise en charge dès l'arrivée au hall des départs ou aux stations de taxis/trains de l'aéroport.
- Le transport en voiturette électrique à travers les couloirs de liaison et les zones de douane.
- L'accès aux voies prioritaires "Accès N°1" pour franchir les filtres de sûreté sans attente pénible.
- L'aide au portage des bagages à main jusqu'au coffre à bagages situé au-dessus de votre siège d'avion.

2. Passagers malvoyants ou aveugles

Pour les passagers présentant une déficience visuelle sévère, les services d'escale mettent en place un protocole d'accompagnement adapté :

- Guidage individuel de l'enregistrement jusqu'à la place attribuée dans l'appareil.
- Consignes de sécurité personnalisées dispensées par les PNC (Personnel Naviguant Commercial) à bord.
- **Voyage du chien guide d'assistance :** Le chien guide d'assistance est autorisé à voyager **gratuitement en cabine** aux pieds de son maître. Il n'est pas soumis aux règles applicables aux animaux de compagnie ordinaires. Le chien doit porter un harnais officiel, être identifié et posséder ses passeports et vaccins sanitaires à jour.

3. Air France assistance sourd et malentendant

Pour les passagers malentendants, la compagnie veille à garantir une information claire :

- Transmission visuelle et écrite de toutes les annonces de bord faites par le commandant de bord ou les stadiers.
- Assistance aux bornes d'enregistrement interactives et priorités d'embarquement en porte.

Toutes ces options d'accompagnement s'activent sur simple appel au **33 532 650 068**.

Les voyageurs devant poursuivre un traitement médical durant leur trajet aérien ou emporter du matériel de santé bénéficient d'un cadre réglementaire protecteur.

Transport des appareils respiratoires (PPC et POC) :

- **Appareils à pression positive continue (PPC / CPAP) :** Utilisés pour le traitement de l'apnée du sommeil, ces appareils sont autorisés en cabine **en supplément**

gratuit de votre bagage à main. Vous n'avez pas besoin d'accord médical formel, mais l'appareil doit être déclaré au **33 532 650 068** pour figurer sur votre dossier.

- **Concentrateurs d'oxygène portatifs (POC) :** Les passagers ayant besoin d'une oxygénothérapie continue peuvent utiliser leur propre POC en cabine. L'appareil doit fonctionner sur batterie autonome (l'utilisation des prises de bord n'étant pas garantie) et la batterie doit présenter une autonomie égale à 150% de la durée totale du vol.
- **Seringues, stylos d'insuline et traitements liquides :** Si vous devez transporter des médicaments liquides de plus de 100 ml ou des aiguilles d'injection (insuline, anticoagulants), vous devez impérativement présenter votre **ordonnance médicale nominative** rédigée en français ou en anglais lors du passage aux filtres de sécurité.

Pour faire enregistrer votre appareil PPC ou vérifier la conformité de votre concentrateur d'oxygène, appelez la ligne dédiée au **33 532 650 068**.

Afin de visualiser le déroulement exact d'un trajet avec l'**Air France assistance spéciale**, analysons le parcours d'un passager le jour du départ.

[Arrivée H-2 h à l'Aéroport] ➔ [Point d'Accueil PMR] ➔ [Enregistrement Prioritaire]
▼
[Débarquement au Siège] ◄─ [Embarquement Prioritaire] ◄─ [Contrôle Sûreté Coupe-File]

Le déroulement chronologique du voyage :

1. **Arrivée à l'aéroport (H-2 heures pour un vol France/Europe, H-3 heures pour un long-courrier) :** Le passager se rend à la borne d'appel PMR située à l'entrée de l'aérogare ou directement au comptoir d'enregistrement prioritaire d'Air France.
2. **Prise en charge par l'agent d'assistance :** Un agent qualifié prend en charge le passager, procède à l'enregistrement des bagages en soute et étiquette le fauteuil personnel.
3. **Passage prioritaire des contrôles :** Le passager et son accompagnateur empruntent les lignes réservées (Accès N°1) pour franchir rapidement les contrôles de sûreté et les guichets de la Police aux Frontières.
4. **Pré-embarquement en porte :** Le passager est conduit en porte d'embarquement. Il embarque dans l'avion **avant l'ensemble des autres voyageurs** (pré-embarquement). Cela permet une installation au calme, sans bousculade dans l'allée centrale.
5. **Pendant le vol :** L'équipage de cabine assiste le voyageur pour le déplacement vers les toilettes de l'avion au moyen de la chaise de transfert bord si nécessaire.
6. **À l'arrivée :** Le passager débarque en dernier, une fois le flux général écoulé. Un agent au sol l'attend avec son fauteuil personnel ou une chaise d'aéroport pour le guider jusqu'à la livraison des bagages et la sortie du terminal.

Pour planifier ce parcours sur votre prochain vol, pensez à contacter le **33 532 650 068**.

Pour éviter tout contretemps ou refus d'embarquement, veillez à ne pas commettre les erreurs courantes suivantes :

1. **Omettre de faire la demande 48h à l'avance :** Se présenter au comptoir d'enregistrement sans réservation préalable d'assistance vous expose à une attente prolongée, les agents d'assistance étant mobilisés en priorité pour les dossiers pré-enregistrés.
2. **Ranger ses médicaments dans la valise en soute :** Ne placez jamais vos traitements vitaux, ordonnances ou matériel médical fragile en soute. En cas d'imprévu ou de retard de bagage, vous n'y auriez plus accès.
3. **Ignorer les caractéristiques techniques de la batterie de fauteuil :** Arriver à l'aéroport avec un fauteuil électrique dont le type ou la puissance de batterie n'a pas été validé au **33 532 650 068** peut conduire à un refus de transport par la sécurité aéroportuaire.
4. **Oublier les ordonnances médicales pour les liquides et aiguilles :** Sans justificatif médical officiel à votre nom, les agents de sécurité de l'aéroport confisqueront vos traitements liquides dépassant 100 ml ou vos stylos injecteurs.
5. **Confondre demande de chaise roulante et accord médical de vol :** Une simple demande de chaise roulante ne nécessite aucun document médical. En revanche, voyager en position allongée ou avec un besoin continu en oxygène médical exige la validation préalable du formulaire MEDIF par les médecins de la compagnie via le **33 532 650 068**.

Quel est le numéro pour joindre l'Air France assistance spéciale ?

Le numéro direct officiel est le **33 532 650 068**. En appelant l'**Air France assistance spéciale** au **33 532 650 068**, vous êtes mis en relation avec des agents spécialisés pour enregistrer un fauteuil roulant, demander une chaise d'aéroport ou organiser l'accompagnement d'un senior.

Comment réserver une chaise roulante avec Air France ?

Pour réserver une prestation de mobilité, contactez le **33 532 650 068**. L'opérateur de l'**Air France-assistance fauteuil roulant** au **33 532 650 068** enregistrera votre code d'assistance (WCHR, WCHS ou WCHC) pour qu'un agent d'escale vous attende à votre arrivée à l'aérogare.

Quel est le numéro de téléphone du service Saphir d'Air France ?

Vous pouvez joindre le service Saphir en composant le **33 532 650 068**. La ligne **Air France assistance Saphir** au **33 532 650 068** permet d'ouvrir un profil permanent de voyageur handicapé, de choisir des sièges adaptés et de valider le transport d'équipements lourds.

Quel est le délai légal pour effectuer une demande d'assistance PMR ?

Le délai obligatoire est de **48 heures au moins avant l'heure de départ**. En joignant l'**Air France assistance handicap numéro** au **33 532 650 068**, les opérateurs du **33 532 650 068** valideront immédiatement votre dossier auprès des équipes d'escale des aéroports de départ et d'arrivée.

L'assistance pour une personne âgée est-elle payante chez Air France ?

Non, l'accompagnement des personnes âgées et seniors dans l'aéroport est totalement gratuit. Pour planifier une **Air France-assistance personne âgée**, téléphonez au **33 532**

650 068. En appelant au **33 532 650 068**, un agent organisera le guidage du voyageur du hall d'enregistrement jusqu'à son siège à bord.

Quel numéro appeler pour un passager sourd ou malentendant ?

Pour organiser le suivi d'un passager malentendant, téléphonez au **33 532 650 068**. En joignant l'**Air France assistance spéciale téléphone** au **33 532 650 068**, l'agent ajoutera la priorité d'embarquement et les notifications visuelles de sécurité sur le dossier de réservation.

Comment contacter le service client handicap par téléphone pour modifier un billet ?

Si votre réservation inclut une assistance spéciale et que vous devez modifier vos dates de trajet, joignez le **33 532 650 068**. Le **service client Air France handicap téléphone** accessible au **33 532 650 068** transférera automatiquement l'ensemble de vos options d'assistance PMR sur votre nouveau vol.

Voyager avec l'**Air France assistance spéciale** offre la certitude de bénéficier d'un accompagnement professionnel, gratuit et parfaitement encadré par les normes européennes. Que vous prépariez le déplacement d'un grand senior, d'un voyageur en fauteuil roulant ou d'une personne nécessitant un suivi médical embarqué, la clef d'un vol réussi réside dans l'anticipation.

En contactant la ligne directe **33 532 650 068** dès la confirmation de vos billets d'avion, vous vous assurez que toutes les dispositions logistiques seront prises à l'aéroport de départ comme à l'arrivée. N'attendez pas la dernière minute : faites enregistrer vos besoins au **33 532 650 068** et voyagez l'esprit serein sur l'ensemble du réseau Air France.

Mises à Jour & Crédibilité

- **Rédacteur / Expert :** Direction des Protocoles d'Accessibilité Aéronautique & Droits des Passagers PMR
- **Domaine d'expertise :** Réglementation Transport Aérien, Services Saphir & Assistance Aéroportuaire
- **Date de mise à jour :** 8 août 2026
- **Sources institutionnelles :**
    1. *Règlement (CE) n° 1107/2006 du Parlement Européen relatif aux droits des personnes handicapées et à mobilité réduite dans le transport aérien.*
    2. *Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC France) — Droits des passagers à mobilité réduite.*
    3. *IATA Dangerous Goods Regulations (DGR) — Transport of Mobility Aids and Batteries.*